

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GUESNAIN**

Le quatorze avril deux mille vingt trois , à dix huit heures , la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de GUESNAIN s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame LUCAS Maryline, à la suite d'une convocation régulière en date du 7 avril 2023.

**Étaient Présents :** Madame LUCAS Maryline – Présidente  
Mesdames AMADEI Corinne – CASPERS Mauricette - SENEZ Jean-Pierre- DEVRED Sylvain - DEMAREST Danièle  
- CUISSÉ Marie-Line – REGNIEZ Renée - DRAPIER Régine

**Absent :**  
Monsieur DELARUE Laurent

**Absents ayant donné procuration :**  
Madame FERMEN Claudine à Monsieur SENEZ Jean Pierre

**AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Madame la Présidente indique que le compte administratif 2022 laisse apparaître un excédent de 14 928.82 € et propose de l'affecter au budget primitif 2023 à l'article 002 – résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement

La Commission Administrative,  
Vu l'exposé de Madame la Présidente,  
A l'unanimité,

Affecte l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2022 pour 14 928.82 € à l'article 002 – résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement au budget primitif 2023.

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
La Présidente,  
Maryline LUCAS

